



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Adaptation de la formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale

Question écrite n° 45062

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire adaptation de la formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale (MEM) pour faciliter leur libre circulation au sein de l'Union européenne (UE) et ainsi pallier les fortes tensions rencontrées par la profession en France. En raison d'une offre de travail insuffisante au regard des besoins de l'offre de soins, les services et cabinets de radiologie rencontrent des difficultés parfois aiguës de recrutement de MEM, ce qui participe au rallongement des délais de rendez-vous pour les patients et complique la réalisation des examens d'imagerie pour l'ensemble des professionnels. À titre d'exemple, le Biterrois est fort de 17 radiologues secondés par 33 manipulateurs d'électroradiologie médicale. Or pour fluidifier la prise en charge des patients, il faudrait compter, en moyenne, 2,5 MEM par radiologue, ce qui revient à dire qu'il manque 10 MEM dans le Biterrois. Si ce territoire, du fait de sa situation géographique, reste attractif, il est pourtant extrêmement compliqué de recruter des MEM et certaines offres d'emploi - pourtant en CDI - restent parfois sans réponses pendant de trop nombreuses semaines étant donné les besoins réels. En effet, comme le souligne le rapport de l'IGAS de 2020 « Manipulateurs en électroradiologie médicale : un métier en tension, une attractivité à renforcer », le nombre d'étudiants français n'a cessé de baisser. Si l'une des pistes justement avancées est l'augmentation des effectifs d'étudiants, faciliter la circulation des MEM diplômés de l'Union européenne vers la France constitue un levier qui permettrait une amélioration immédiate de la situation dans le pays. À l'heure actuelle, pour travailler en France, ces derniers doivent passer une équivalence, notamment car la formation dispensée dans le pays combine radiodiagnostic, radiothérapie et médecine nucléaire quand, dans de nombreux pays de l'UE, ce sont des spécialités faisant suite à l'acquisition d'un socle commun de connaissances. En outre, cette adaptation permettrait également d'offrir la possibilité aux étudiants français de se spécialiser dans un ou plusieurs de ces domaines, sachant que, dans leur pratique professionnelle, il est courant qu'ils se spécialisent naturellement. Le passage d'une spécialité à une autre, comme l'opportunité de monter en compétences pour les MEM pourraient ainsi s'inscrire dans le cadre de modules de formation continue et de l'ouverture d'une réflexion autour de la création de pratiques avancées pour cette profession paramédicale. En ce sens, elle demande à M. le ministre des solidarités et de la santé de bien vouloir préciser sa position sur l'opportunité de faire évoluer la formation des MEM afin de favoriser la libre-circulation des professionnels de l'UE et ainsi réduire les tensions rencontrées par les professionnels de la radiologie en France.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45062

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2048

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)